



*« During my tenure, I will work towards improving the quality of life of the people of East Africa through increased competitiveness, value added production, trade and investments. I am keen on ensuring that the Ministries established to coordinate regional matters in the Partner States strengthen communication, collaboration and cooperation thereby enhancing integration. »*

*« Au cours de mon mandat, je m'engage à œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens Est Africains à travers une compétitivité plus accrue, la production à valeur ajoutée, le commerce et l'investissement. Je me dévoue à m'assurer que les Ministères en charge de la coordination des affaires régionales renforcent la communication, la collaboration et la coopération pour accélérer l'intégration ».*

*(Traduction non officielle)*

## TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION.....	1
II. REALISATIONS AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE.....	4
II.1. REALISATIONS PAR PILIER D'INTEGRATION .....	4
II.1.1. UNION DOUANIERE (UD).....	4
II.1.2. MARCHE COMMUN .....	6
II.1.2.1. Secteur du Commerce .....	7
II.1.2.2. Secteur de l'Industrie. ....	8
II.1.2.3. Secteur de l'Energie et des Infrastructures.....	8
II.1.2.4. Secteur de la Météorologie .....	9
II.1.2.5. Secteur des Technologies de l'Information et de la Communication .....	9
II.1.2.6. Secteur de la Culture .....	9
II.1.2.7. Secteur de la Santé.....	12
II.1.2.8. Secteur de l'Education, de la Technologie et de l'Innovation .....	13
II.1.2.9. Secteur du Genre et Développement Communautaire .....	14
II.1.2.10. Secteur du Tourisme, de la Gestion de la Faune et de la Flore .....	14
II.1.2.11. Secteur de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire.....	15
II.1.2.12. Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles.	16
II.1.3. UNION MONETAIRE.....	17
II.1.4. FEDERATION POLITIQUE.....	19
II.2. REALISATIONS TRANSVERSALES .....	23
II.2.1. Secteur Juridique.....	23

II.2.2. Secteur de la Bonne Gouvernance .....	23
II.2.3. Secteur de l'Emploi .....	24
II.2.4. Contributions au Budget de l'EAC .....	24
II.3. REALISATIONS PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS PRIS PAR LE BURUNDI .....	25
III. DEFIS RENCONTRES.....	28
IV. LEÇONS APPRISES.....	29
V. LES AVANTAGES DE LA PRESIDENCE AU SOMMET DE LA COMMUNAUTE EST AFRICAINE PAR LE BURUNDI. ....	30
VI. PERSPECTIVES D'AVENIR .....	31
VII. CONCLUSION.....	33

## I. INTRODUCTION

La Communauté Est Africaine (EAC) est une Organisation Intergouvernementale Régionale constituée actuellement de huit (8) Pays Partenaires à savoir la République du Burundi, la République Démocratique du Congo, la République du Kenya, la République Fédérale de Somalie, la République du Rwanda, la République de l'Ouganda, la République du Soudan du Sud et la République Unie de Tanzanie.

Cette Communauté est régie par un Traité signé le 30 novembre 1999 par trois Pays fondateurs (le Kenya, la République Unie de Tanzanie et l'Ouganda) qui est entré en vigueur au mois de juillet 2000. Le Burundi a officiellement adhéré audit Traité le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Cette Organisation, créée pour la première fois en 1967, a été dissoute en 1977, suite aux raisons suivantes :

- i. Absence de la volonté politique ;
- ii. Absence de la participation du secteur privé et de la Société Civile dans les activités de coopération ;
- iii. Partage disproportionné des bénéfices entre les Pays Partenaires de l'EAC à cause de la différence de leurs niveaux de développement;
- iv. Absence de la Politique adéquate pour faire face à cette situation.

En vertu de l'article 5 alinéa 1 dudit Traité, les objectifs de l'EAC sont de développer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à élargir et à approfondir, pour leur bénéfice mutuel, la coopération entre les Pays Partenaires dans les domaines de la politique, de l'économie, des affaires sociales et culturelles, de la recherche, de la technologie, de la défense, de la sécurité, des affaires juridiques et judiciaires.

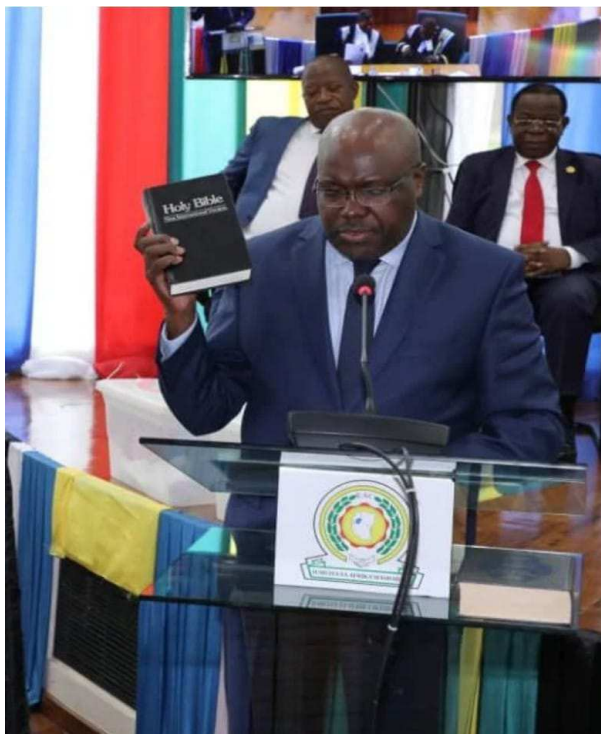
Conformément à l'article 9 alinéa 1 du même Traité, les Organes de l'EAC sont les suivants : le Sommet des Chefs d'Etat, le Conseil des Ministres, le Comité de Coordination, les Comités Sectoriels, la Cour de Justice de l'EAC, l'Assemblée Législative de l'EAC, le Secrétariat et d'autres Organes qui peuvent être créés par le Sommet.

Les Institutions de l'EAC sont envisagées à l'article 9 alinéa 2 du Traité. Actuellement, les Institutions de l'EAC sont: le Conseil Interuniversitaire de l'EAC (IUCEA) ; la Commission de l'EAC sur la Recherche en Santé (EAHRC) ; la Commission de l'EAC sur le Kiswahili (EAKC) ; L'Organisation des Pêches du Lac Victoria (LVFO) ; la Commission du Bassin du Lac Victoria (LVBC) ; L'Agence de Surveillance de la Sûreté et de la Sécurité de l'Aviation Civile (CASSOA) ; la Commission de la Communauté Est Africaine de la Science et de la Technologie (EASTECO) ; la Banque de Développement de la Communauté Est Africaine (EADB) et l'Autorité de l'EAC sur la Concurrence (EACA).

L'article 12, alinéa 2 du Traité stipule que l'exercice de la présidence au Sommet est assuré pendant une année par l'un des Pays Partenaires. Cette présidence est rotative entre les Pays Partenaires. C'est en respect et en application de cette disposition du Traité que les Chefs d'Etat des Pays Partenaires de l'EAC ont, au cours de leur Vingt-et-Unième Sommet Ordinaire, tenu en mode virtuel le 27 février 2021, décidé que la présidence au Sommet de l'EAC reviendrait à la République du Burundi après la République du Kenya.



Il sied de signaler qu'au cours de ce mandat, le Burundi assurait également la présidence de l'Assemblée Législative de l'EAC (EALA) et la Cour de Justice de l'EAC.



Prestation de Serment du Président de l'Assemblée Législative de l'EAC (EALA)



Prestation de Serment du Président de la Cour de Justice de l'EAC (EACJ)

## **II. REALISATIONS AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE**

Au cours de la période sous examen, la République du Burundi s'est investi aux côtés de ses partenaires de l'EAC pour faire avancer l'agenda communautaire à travers les quatre piliers d'intégration à savoir l'Union Douanière, le Marché Commun, l'Union Monétaire et la Fédération Politique.

### **II.1. REALISATIONS PAR PILIER D'INTEGRATION**

#### **II.1.1. UNION DOUANIÈRE (UD)**

L'Union Douanière (UD) peut être définie comme une forme d'intégration économique impliquant deux ou plusieurs Etats souverains, promouvant le libre-échange entre les Pays Partenaires et une politique tarifaire commune sur le commerce avec les Etats tiers.

Considérée comme porte d'entrée au sein de l'EAC, l'UD a été lancée en 2005 par les Pays fondateurs (Kenya, Tanzanie et Ouganda) et pour le Burundi et le Rwanda sa mise en œuvre a commencé au mois de juillet 2009, deux ans après leur adhésion au Traité portant création de l'EAC.

L'UD de l'EAC s'articule autour de cinq points saillants repris ci-après:

- i. Elimination des taxes internes entre les Pays Partenaires et les charges d'effet équivalent ;
- ii. Suppression des Barrières Non Tarifaires (BNT) ;
- iii. Application du Tarif Extérieur Commun (TEC) ;

iv. Coopération douanière ;

v. Harmonisation et la simplification des formalités commerciales.

Dans ce secteur de l'UD, les Pays Partenaires ont poursuivi la mise en œuvre du Territoire Douanier Unique (TDU) qui consiste en la suppression des droits de douane et autres mesures restrictives sur les marchandises dans le but de réaliser la libre circulation de ces dernières entre les Pays Partenaires. Dans cette même veine, les Pays Partenaires ont accordé la priorité à l'interconnectivité des systèmes douaniers afin de faciliter l'échange transparent d'informations et le dédouanement plus rapide des marchandises aux frontières. A cet effet, la Communauté a résolu 16 sur 28 BNT qui existaient au moment de la présidence.

La Communauté a poursuivi la mise en place des mécanismes visant à renforcer le commerce et l'industrialisation en son sein et à participer activement à la finalisation de la mise en œuvre des Accords Commerciaux prévus par l'Accord Tripartite (COMESA-EAC-SADC) et la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf). A cet effet, l'EAC a soumis ses offres de libéralisation des tarifs et des services au Secrétariat de la ZLECAf, ce qui facilite les échanges entre les Pays Partenaires de l'EAC et les autres pays africains.

Au cours de la période sous analyse, tous les processus relatifs à l'accréditation du programme des opérateurs économiques agréés régionaux et à la délivrance du Certificat d'Origine électronique de l'EAC ont été automatisés. Le Secrétariat Général de l'EAC a, en outre, organisé une formation en faveur de mille (1 000) agents et parties prenantes et a accrédité huit (8) Experts formateurs associés de l'EAC dans le domaine de la gestion des risques.

Afin de faciliter la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la Libre Circulation des Services au sein de la Communauté, les Pays Partenaires ont finalisé et adopté la Stratégie de l'EAC sur le Commerce des Services et le Mécanisme de l'EAC pour l'élimination des restrictions au Commerce des Services. A cet effet, les Pays Partenaires se sont engagés à éliminer les restrictions dans les secteurs concernés endéans cinq ans (jusqu'à février 2028).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi de 2006 sur la Normalisation, l'Assurance Qualité, la Métrologie et les Essais au sein de l'EAC (SQMT), la Communauté a adopté 172 normes pour les biens communément échangés. Environ 86 % des normes adoptées ont été harmonisées et mises en œuvre dans les Pays Partenaires conformément à la loi précitée.

## **II.1.2. MARCHE COMMUN**

En vertu de l'Article 76, alinéa 1 du Traité portant création de l'EAC, le Marché Commun consiste en la libre circulation des marchandises, des capitaux, des personnes, de la main d'œuvre, des services ainsi que le droit de résidence et d'établissement.

Dans ce domaine, les réalisations suivantes ont été enregistrées au cours de la présidence au Sommet de l'EAC par le Burundi dans différents secteurs.

### II.1.2.1. Secteur du Commerce

Dans ce secteur, les activités ci-après ont été réalisées:



- ❖ Organisation et tenue à Kampala, en Ouganda, de la 22<sup>ème</sup> Foire Commerciale des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) de l'EAC à laquelle ont participé 1500 exposants provenant des Pays Partenaires. Cette Foire a permis aux exposants de présenter et de vendre des produits fabriqués localement, d'établir des liens transfrontaliers et l'échange d'expériences. A cette occasion, cinq cent quatre-vingt-seize (596) MPME ont été enregistrées sur la plateforme.
- ❖ Initialisation d'une plateforme acheteur-vendeur de l'EAC qui vise à créer un marché plus large et à faire connaître les produits de l'EAC dans le but d'accroître le commerce intra-EAC.
- ❖ Finalisation et adoption de la Stratégie de l'EAC sur le Commerce des Services et du Mécanisme de l'EAC pour l'élimination des restrictions sur le Commerce des Services.

### **II.1.2.2. Secteur de l'Industrie.**

Un Plan d'Actions quinquennal pour la mise en œuvre de la Politique Industrielle de l'EAC (2023-2028) qui met un accent sur le redressement et le renforcement de la résilience en vue d'une croissance industrielle et d'une compétitivité durable a été adopté.

### **II.1.2.3. Secteur de l'Energie et des Infrastructures.**

La Centrale Hydroélectrique de Rusumo de 80 MW entre le Rwanda, le Burundi et la République Unie de Tanzanie a été construite et achevée dans l'optique de relever les secteurs productifs nécessitant une énergie efficace et fiable.



La mise en œuvre du projet d'interconnexion électrique Rwanda-Burundi est en cours.

Les Normes Minimales de Performance Energétique (MEPS) pour les appareils d'éclairage ont été adoptées au niveau régional.

Les travaux relatifs aux infrastructures routières se sont poursuivis au cours de cette période.

#### **I.1.2.4. Secteur de la Météorologie**

Dans ce secteur, il y a eu ratification, par la République du Burundi, le 09 juin 2023, du Protocole de l'EAC sur la Coopération en Services Météorologiques.

#### **II.1.2.5. Secteur des Technologies de l'Information et de la Communication**

Dans ce secteur, il y a eu adhésion du Burundi au Réseau Unique de Communication au sein de l'EAC (Roaming) matérialisé par le Décret n° 100/202 du 02 octobre 2023.

#### **II.1.2.6. Secteur de la Culture**

Dans ce secteur, il y a eu organisation et tenue de la Cinquième Edition du Festival des Arts et de la Culture (Jumuiya Afrika Mashariki Utamaduni Festival, JAMAFEST, en sigle) à Bujumbura, du 05 au 10 septembre 2022, sous le thème central : « *Exploiter les Ressources Culturelles pour atténuer l'impact du COVID-19 au sein de la Communauté Est Africaine* ».

Le Festival a connu la participation de 559 festivaliers burundais, 14 exposants venus du camp de réfugiés de Bwagiriza et 561 exposants venus des autres Pays Partenaires de l'EAC. Au total, ce Festival a rassemblé plus de 2000 praticiens et administratifs du secteur de la culture au sein des Pays Partenaires de l'EAC.

Accompagné par la Première Dame, le Chef de l'État Burundais Son Excellence Evariste Ndayishimiye a procédé, lundi 4 septembre 2022, au stade Intwari en Mairie de Bujumbura, au lancement officiel du Festival des arts et de la culture, Jamafest.



Le Chef de l'Etat Burundais et Président en exercice de l'EAC lance la 5ème Édition du Jamafest



### II.1.2.7. Secteur de la Santé

Les réalisations ci-après ont été enregistrées :



- ❖ Déploiement au mois de septembre 2022 des laboratoires mobiles au sein des Pays Partenaires de l'EAC pour contribuer à la détection précoce et à la surveillance de l'épidémie d'Ebola en Ouganda et en mars 2023 pour l'épidémie de Marburg en République Unie de Tanzanie.

- ❖ Développement et lancement par l'EAC de la version numérique du tableau de bord de suivi des progrès de la Santé Reproductive, Maternelle, du Nouveau-né, de l'Enfant et de l'Adolescent (RMNCAH); et
- ❖ Formation de 150 jeunes chercheurs dans le cadre du programme Young East African Research Scientists (YEARS) aux compétences liées aux recherches dans le domaine de la Santé.

#### **II.1.2.8. Secteur de l'Education, de la Technologie et de l'Innovation**

Dans ce secteur, les activités régionales ci-dessous ont été organisées:

- ❖ Premier Forum et Exposition Régionale sur l'Innovation des Jeunes de l'EAC, tenu à Kampala, en Ouganda a rassemblé 500 participants dont 40 exposants sur l'innovation. Au cours dudit Forum, il a été décerné un prix de 5 000 USD au meilleur innovateur de chaque Pays Partenaire.
- ❖ Mise en place d'une unité de traducteurs (Français/Anglais) au sein du Secrétariat Général de l'EAC en vue de la mise en œuvre de la décision d'introduire le Français comme langue de travail au sein de l'EAC en plus de l'Anglais et du Kiswahili ; et
- ❖ Organisation et tenue de la Journée Mondiale de la Langue Kiswahili, à Kampala en Ouganda, du 05 au 07 juillet 2023 et financement de cinq (5) étudiants de troisième cycle qui font des recherches sur le Kiswahili dans les Pays Partenaires de l'EAC.

Il sied de noter qu'un nombre important de documents de référence et de mise en œuvre de l'agenda communautaire dans le secteur susdit ont été également adoptés durant cette période.

#### **II.1.2.9. Secteur du Genre et Développement Communautaire**

Dans ce secteur, une Stratégie Régionale de la Jeunesse sur la Paix et la Sécurité qui prévoit la mise en place d'une plateforme pour l'engagement des jeunes dans les initiatives de paix et de sécurité a été adoptée.

#### **II.1.2.10. Secteur du Tourisme, de la Gestion de la Faune et de la Flore**

Dans ce secteur, des documents de référence ont été adoptés. Il s'agit de :

- ❖ Les critères de classification des hôtels, des centres de villégiature, des pavillons, des camps de tentes, des motels, des villas, des chalets et des appartements avec services, des boutiques-hôtels et des centres de congrès ;
- ❖ Les Lignes Directrices pour la conduite d'exercice de classification nationale ;
- ❖ Le Plan de communication et de promotion de la marque de destination touristique de l'EAC, la Politique de Conservation et de Gestion de la Faune et de la Flore au sein de l'EAC; et
- ❖ Le Plan d'Actions pour la mise en œuvre de la Politique et de la Stratégie Forestière de l'EAC.



- ❖ Le Burundi a abrité, du 23 au 30 septembre 2022, au Cercle Hyppique de Bujumbura, la deuxième édition de l'exposition du Tourisme dans les Pays de l'EAC (EARTE 2022).

Cela a été une opportunité de faire la visibilité des différentes potentialités touristiques dont regorge le Burundi.

#### **II.1.2.11. Secteur de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire.**

Dans ce secteur, les Procédures Opérationnelles Standard (SOPs) pour la mise en œuvre des analyses des Risques Phytosanitaires pour le maïs, le haricot et le riz ont été adoptées et sont en cours de mise en œuvre par les Pays Partenaires de l'EAC.

A cet effet, un don d'outils clés pour renforcer la capacité d'inspection phytosanitaire a été offert à sept (7) Postes Frontières à Arrêt Unique au sein de l'EAC (OSBP) par les Partenaires au Développement à travers le Secrétariat Général de l'EAC.

Il convient de noter que l'EAC a adopté des Stratégies, Mécanismes et Lignes Directrices de nature à promouvoir le secteur de l'agriculture.

## **II.1.2.12. Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles.**

Dans ce secteur, des documents de référence ont été adoptés. Il s'agit de :

- ❖ La Politique et la Stratégie Forestières de l'EAC;
- ❖ La Stratégie d'Accès et de Mobilisation du Financement Climatique au sein de l'EAC; et
- ❖ La Stratégie et le Plan d'Actions régionaux de l'EAC sur la Biodiversité.

Il importe de préciser qu'un Forum de Haut Niveau sur le Changement Climatique et la Sécurité Alimentaire a été organisé et tenu à Arusha, en République Unie de Tanzanie, le 23 novembre 2023, en amont du Sommet des Chefs d'Etat.

Au cours dudit Forum, les Chefs d'Etat se sont convenus d'améliorer la collecte des eaux de pluie afin d'assurer une disponibilité accrue de l'eau pour l'agriculture irriguée, de réduire les pertes de nourriture après récolte grâce à l'adoption de technologies modernes pour garantir un meilleur stockage et une meilleure distribution des produits agricoles.

Les Chefs d'Etat ont convergé sur le fait que l'augmentation de la couverture forestière et la protection des forêts existantes sont susceptibles d'augmenter les perspectives de l'EAC en matière de commerce du carbone et de financement climatique vis-à-vis du reste du monde.

Les Chefs d'Etat se sont également convenus de prendre part au Sommet sur le Changement Climatique (COP 28) à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis, du 30 novembre au 12 décembre 2023, en tant qu'un seul bloc EAC.

De surcroît, il y a eu relance des travaux des Conseils Sectoriels qui n'étaient pas organisés depuis plusieurs années mais qui ont été tenues au cours du mandat de la République du Burundi. Il s'agit notamment du Conseil Sectoriel sur le Genre, la Jeunesse, les Enfants, la Protection Sociale et le Développement Communautaire et le Conseil Sectoriel sur l'Education, la Science et la Technologie, la Culture et les Sports.

### **II.1.3. UNION MONETAIRE**

Le Protocole portant création de l'Union Monétaire de l'EAC a été signé au mois de novembre 2013 et fixe quatre critères de convergence macroéconomique à savoir : un plafond du taux d'inflation de 8%, un plafond du déficit global de 3% du PIB, un plafond de la dette publique fixé à 50% du PIB et un minimum de réserves de change couvrant 4,5 mois d'importations. Ces critères doivent être atteints et maintenus par chaque Pays Partenaire pendant au moins 3 ans avant de rejoindre l'Union Monétaire.



Au cours de la 43<sup>ème</sup> Réunion du Conseil des Ministres de l'EAC tenue à Bujumbura, en République du Burundi, du 19 au 23 février 2023, a adopté une Feuille de Route révisée vers la mise en œuvre de l'Union Monétaire.

Cette Feuille de Route initiale avait été élaborée en 2014 pour permettre l'entrée en vigueur de l'Union Monétaire en 2024.

Malheureusement, une évaluation des progrès vers la réalisation de ces principaux critères de convergence a montré que la plupart des Pays Partenaires n'ont pas été en mesure d'atteindre les objectifs en 2021 comme initialement convenus, en partie, à cause de l'impact du Covid-19 sur les économies des Pays Partenaires et de la nécessité de combler les déficits d'infrastructures.

Cette incapacité apparente à atteindre ces objectifs convergents en 2021 conformément à la Feuille de Route pour la réalisation de l'Union Monétaire justifie amplement pourquoi cet idéal n'a pas été atteint en 2024. Et partant, la Réunion conjointe du Comité sur les Affaires Fiscales (CFA), du Sous-Comité sur les Affaires Economiques, du Comité sur les Affaires Monétaires (MAC) et du Comité sur les Marchés des Capitaux, des Assurances et des Pensions (CMIPC), tenue à Arusha en Tanzanie, du 5 au 7 septembre 2022, a proposé une Feuille de Route révisée qui projette la création de l'Union Monétaire en 2031.

Ce Rapport de la Réunion conjointe a été analysé et validé par le 14<sup>ème</sup> Conseil Sectoriel sur les Finances et des Affaires Economiques (SCFEA) tenu à Arusha en République Unie de Tanzanie, du 15 au 18 novembre 2022, avant d'être adopté par la 43<sup>ème</sup> Réunion du Conseil des Ministres de l'EAC.

En effet, il est nécessaire que les Pays Partenaires développent des nouveaux Programmes de Convergence à Moyens Termes (MTCPs) pour guider la réalisation des critères de Convergences Macroéconomique conformément à la Feuille de Route révisée pour la réalisation de l'Union Monétaire.

#### **II.1.4. FEDERATION POLITIQUE**

La Fédération Politique est prévue à l'article 5 alinéa 2 du Traité portant création de l'EAC. Elle est l'étape ultime de l'intégration au sein de l'EAC. Le socle de cette Fédération repose sur trois constituants importants à savoir : les Politiques Etrangères et Politiques de Sécurité Communes, la Bonne Gouvernance et la mise en œuvre efficace des étapes préalables de l'intégration régionale.

Il importe de signaler que lors de leur 18<sup>ème</sup> Sommet Ordinaire tenu à Dar Es Salaam, en République Unie de Tanzanie, le 20 mai 2017, Leurs Excellences les Chefs d'Etat des Pays Partenaires de l'EAC, en réponse aux inquiétudes/peurs et préoccupations exprimées par les populations, ont adopté la Confédération Politique comme modèle de transition vers la Fédération Politique.

Eu égard de ce qui précède, des progrès ont été réalisés. Les Experts Constitutionnels ont analysé la Feuille de Route pour la rédaction du projet de Constitution de la Confédération Politique de l'EAC. A cet effet, des Consultations Nationales des Parties Prenantes ont été organisées et tenues en République du Kenya du 08 au 31 mai 2023

En outre, lors du 23<sup>ème</sup> Sommet Ordinaire, Leurs Excellences les Chefs d'Etat ont adopté la Feuille de Route révisée pour mener les Consultations Nationales dans le reste des Pays Partenaires de l'EAC.

Il importe de mentionner que la rédaction du projet de Constitution de la Confédération Politique de l'EAC interviendra après la série des Consultations Nationales et tiendra en considération les résultats issus de ces dernières.

L'EAC dispose actuellement d'un littoral plus long lui donnant accès à la péninsule arabique et à l'Océan Atlantique, qu'elle pourra exploiter afin d'accroître le commerce intra régional et les échanges culturels lui permettant ainsi d'améliorer les conditions de vie de ses citoyens.

Sous le mandat de la République du Burundi, l'EAC a envoyé une Mission d'Observateurs des élections générales au Kenya, du 14 au 20 août 2022.

En matière de Paix et Sécurité, des Sommets Extraordinaires et Mini-Sommets, pour donner des orientations et faire le point sur la mise en œuvre des décisions prises par le Sommet concernant le rétablissement de la Paix et de la Sécurité dans l'Est de la RDC ont été organisés.

A ce titre, il y a lieu de citer:



- ❖ Le 20<sup>ème</sup> Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat de l'EAC tenu à Bujumbura, le 04 février 2023, pour évaluer l'évolution de l'état sécuritaire à l'Est de la RDC.

Au cours de cette réunion, il a été décidé l'envoi de la Force Régionale de l'EAC à l'Est de la RDC.

- ❖ Le 11<sup>ème</sup> Sommet du Mécanisme Régional de Suivi de l'Accord-Cadre d'Addis Abeba pour la Paix, la Sécurité et la Coopération pour la RDC et la Région des grands Lacs tenu à Bujumbura, le 06 mai 2023. Ce Sommet a vu la participation de plusieurs Chefs d'Etat et de Gouvernements signataires de cet Accord-Cadre, le Secrétaire Général de l'ONU, le Président de la commission de l'Union Africaine ainsi que l'envoyé spécial de l'Union Européenne pour la région des Lacs.



- ❖ Le 21<sup>ème</sup> Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat des Pays Partenaires de l'EAC tenu à Bujumbura, au Burundi, le 31 mai 2023, pour délibérer sur les récents développements sécuritaires à l'Est de RDC. Au cours de ce Sommet, il a été recommandé au Secrétariat Général de l'EAC de constituer une Equipe Technique d'Evaluation, avant le 15 juin 2023.
- ❖ Le 22<sup>ème</sup> Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat des Pays Partenaires de l'EAC tenu à Nairobi, au Kenya, du 05 au 06 septembre 2023 pour analyser le renouvellement de la période du Statut des Forces. A cet effet, la décision de prolonger le mandat de la Force Régionale de l'EAC pour le rétablissement de la Paix et la Stabilité à l'Est de la RDC (EACRF) a été prise le 06 septembre 2023.

## **II.2. REALISATIONS TRANSVERSALES**

### **II.2.1. Secteur Juridique**

Dans ce secteur, les lois ci-après ont été adoptées par l'Assemblée Législative de l'EAC, et signées par les Chefs d'Etat des Pays Partenaires de l'EAC. Il s'agit de :

- ✓ Le Projet de Loi de l'EAC sur les Finances de 2022;
- ✓ Le Projet de Loi de l'EAC sur le Budget Supplémentaire de 2022;
- ✓ Le Projet de Loi de l'EAC sur le Budget Supplémentaire (N°2) de 2022; et
- ✓ Le Projet de Loi amendée de l'EAC sur la Concurrence de 2022.

Dans cette même logique, le Conseil des Ministres des Affaires de l'EAC a pris des décisions importantes ci-après:

- ✓ Décision relative à la mise en place d'une Equipe Technique chargée d'amender différentes dispositions du Traité y compris l'inclusion du Français et du Kiswahili comme langues officielles de l'EAC au côté de l'Anglais ; et
- ✓ Décision relative à la relance des activités sur l'harmonisation des lois nationales dans le cadre de l'EAC.

### **II.2.2. Secteur de la Bonne Gouvernance**

Dans ce secteur, il y a eu organisation et tenue de six réunions communautaires dont trois (3) réunions de la Commission d'Audit et de Gestion des Risques et trois (3) réunions des Auditeurs Principaux de la Communauté.

Dans ce secteur, il y a eu organisation et tenue de six réunions communautaires dont trois (3) réunions de la Commission d'Audit et de Gestion des Risques et trois (3) réunions des Auditeurs Principaux de la Communauté.

### **II.2.3. Secteur de l'Emploi**

Dans ce secteur, le Burundi a bénéficié des postes de la Présidence de l'Assemblée Législative de la Communauté Est Africaine et d'un Informaticien.

Le Conseil des Ministres de l'EAC a décidé que deux (2) postes de traducteurs-interprètes soient réservés aux candidats burundais lors du prochain recrutement au sein de l'EAC.



### **II.2.4. Contributions au Budget de l'EAC**

Le Traité portant création de l'EAC stipule, en son article 132 alinéa 4, que les ressources de la Communauté proviennent des contributions annuelles, d'un montant égal des Pays Partenaires, de donations régionales et internationales ainsi que d'autres sources pouvant être identifiées par le Conseil.

Cependant, lors du 23<sup>ème</sup> Sommet Ordinaire des Chefs d'Etat, tenu à Arusha, en République Unie de Tanzanie, le 23 novembre 2023, il a été adopté un Mécanisme de Financement Durable qui maximise les performances de la Communauté et rapproche l'agenda de l'intégration de la population. Ainsi, Leurs Excellences les Chefs d'Etat de l'EAC ont décidé la contribution de 65% des parts égales et 35% selon les PIB des Pays Partenaires de l'EAC.

### **II.3. REALISATIONS PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS PRIS PAR LE BURUNDI**

L'intégration du Burundi au sein de l'EAC a été un choix stratégique pour assurer la croissance économique et le développement durable. Le Burundi s'est résolument engagé à jouir des bénéfices tirés des Projets et Programmes intégrateurs de cette Communauté et à agir en conséquence.

Pour marquer le passage du Burundi au Sommet de l'EAC, certaines actions avaient été identifiées. A cet effet, un Plan d'Actions incluant les activités jugées pertinentes a été élaboré et mis en œuvre. Ces activités sont entre autres:

- Poursuivre la mise en œuvre du Protocole portant création de l'UD de l'EAC ;
- Poursuivre la suppression/élimination des BNT ;
- Mobiliser les fonds auprès des Partenaires pour la mise en œuvre des Projets et Programmes de l'EAC pour le développement des infrastructures ;
- Relancer les activités du Comité sur l'Harmonisation des Lois Nationales dans le cadre de l'EAC ;
- Accélérer la mise en œuvre des décisions et directives ainsi que des engagements communautaires ;
- Lancer le processus de changement de nom de « *l'Organisation des Pêches du Lac Victoria (LVFO)* », en une : « *Organisation Est Africaine des Pêches (EAFO)*»

- Accélérer le processus de ratification des Protocoles de l'EAC ;
- Organiser un Forum de Haut Niveau sur les enjeux liés à la Présidence au Sommet de l'EAC ;
- Accélérer le processus d'amendement du Traité portant création de l'EAC en vue de l'introduction de la langue française comme langue de travail au sein de la Communauté et actualisation des articles jugés caducs contenus dans ledit Traité ;
- Organiser une Retraite des Chefs d'Etat des Pays Partenaires de l'EAC sur la Paix et la Sécurité au sein de la Région ;
- Plaider pour le partage équitable des bénéfices y compris les postes au sein des Organes et Institutions de l'EAC ;
- Apurer les arriérées et payer régulièrement les contributions statutaires au sein des Organes et Institutions de l'EAC ;
- Plaider auprès des Partenaires au Développement pour la dotation au Secrétariat Général de l'EAC des équipements d'interprétation simultanée et de traduction des documents (Français, Anglais et Kiswahili) lors des rendez-vous communautaires.

Sous ce chapitre, il s'avère important de noter que les actions prévues ont été réalisées à l'exception de :

- Accélérer le processus de mise en place de l'Institution de l'Union Monétaire de l'EAC ;
- Apurer les arriérées et payer régulièrement les contributions statutaires au sein des Organes et Institutions de l'EAC ; et
- Plaider auprès des Partenaires au Développement pour la dotation au Secrétariat Général de l'EAC des équipements d'interprétation simultanée et de traduction des documents (Français, Anglais et Kiswahili) lors des rendez-vous communautaires.

Il sied également de préciser qu'avant et pendant la période de la présidence au Sommet de l'EAC, la République du Burundi a mené, au niveau interne, des actions pour s'acquitter de son devoir. Ces actions incluent :

- Mobilisation de Ressources Humaines ayant la capacité et les compétences requises non seulement pour la maîtrise des dossiers communautaires mais également pour la présentation d'une meilleure image du pays.
- Organisation des séances de renforcement des capacités en faveur des Equipes des Négociateurs;
- Augmentation du budget alloué aux Missions à l'Etranger pour que les délégations burundaises puissent participer à tous les rendez-vous communautaires ;
- Organisation des Réunions préparatoires pour définir la Position Pays et vérifier la capacité de présider des réunions communautaires;
- Organisation des séances de restitution, au retour de chaque Mission, pour une large appropriation des résultats issus de ces rendez-vous communautaires ; et
- Organisation à l'Hôtel Source du Nil de Bujumbura, le 28 mars 2023 d'un Forum d'évaluation à mi-parcours de la présidence au Sommet de l'EAC, en vue de s'autoévaluer et rectifier l'angle de tir en cas de nécessité.

## II. DEFIS RENCONTRES

La Période de la Présidence au Sommet a été une période cruciale pour le Burundi, marquée par d'importantes activités communautaires.

Néanmoins, les activités prévues n'ont pas été toutes réalisées en raison de certains facteurs, en l'occurrence :

- i. L'état sécuritaire à l'Est de la RDC a impacté négativement la réalisation de certaines activités inscrites sur le Calendrier de l'EAC et son incidence sur les moyens financiers, la cohésion sociale, la cohabitation pacifique et le bon voisinage entre les Pays Partenaires de l'EAC a été lourde de conséquence;
- ii. Le faible leadership et les lacunes dans la priorisation des activités au niveau du Secrétariat Général de l'EAC ont été un obstacle majeur à l'organisation et à la tenue de certaines réunions de prise de décision, impactant ainsi négativement l'avancement de l'agenda communautaire;
- iii. L'égoïsme de certains Pays Partenaires vis-à-vis du partage des bénéfices issus de l'intégration au sein de l'EAC ;
- iv. Le retard enregistré dans le paiement des contributions statutaires par certains Pays Partenaires de l'EAC n'ont pas permis la bonne exécution de l'agenda communautaire. A ce propos, le Burundi enregistre, à lui seul, un montant total d'arriérés équivalent à 21, 090,456 de Dollars américains ;
- v. Le retard dans l'adoption du budget de la Communauté Est Africaine par l'Assemblée Législative de l'EAC ;

- vi. Existence d'un état de suspicion/manque de confiance entre certains Pays Partenaires de l'EAC ;
- vii. Demandes répétitives de report de certaines réunions communautaires par certain pays partenaires ;
- viii. Faible appropriation du processus d'intégration au sein de l'EAC ;
- ix. La non ratification du Protocole portant Extension de la Compétence de la Cour de Justice de la Communauté Est Africaine par l'ensemble des Pays Partenaires de l'EAC.

### **III. LEÇONS APPRISES**

L'histoire a montré qu'assurer la présidence au Sommet d'une Organisation Régionale requiert une combinaison de plusieurs facteurs. De visu, les principales leçons apprises sont reprises ci-après:

- (i) La Présidence au Sommet de l'EAC exige une planification en termes de Réunions à organiser, des Délégations à recevoir mais aussi des Délégations à envoyer dans les différents rendez-vous communautaires ;
- (ii) Le paiement régulier des contributions statutaires par les Pays Partenaires de l'EAC est indispensable dans l'avancement de l'agenda communautaire. De surcroît, l'apurement des arriérées permet aux délégués de négocier en position de force.
- (iii) Une cohabitation pacifique et partant, la confiance mutuelle entre les Pays Partenaires est un gage pour une bonne intégration ;

- (iv) Une Bonne Gouvernance couplée à un bon leadership du Secrétariat Général de l'EAC joue un rôle prépondérant dans l'exécution des projets et programmes intégrateurs suivant les échéanciers, la mise en œuvre effective des décisions et directives prises au niveau communautaire dans le strict respect de la Hiérarchie et des règles et procédures de l'EAC;
- (v) Le respect du partage équitable des dividendes communautaires est un principe qui garantit l'intégration régionale et doit donc rester de mise ;
- (vi) Une bonne préparation des Equipes des Négociateurs et le renforcement de leurs capacités constituent l'un des facteurs de réussite au cours de la période de la présidence au Sommet de l'EAC ; et
- (vii) Une sensibilisation continue des acteurs sur la pertinence de l'agenda communautaire est une condition préalable pour une meilleure appropriation du processus d'intégration au sein de l'EAC.

#### **IV. LES AVANTAGES DE LA PRESIDENCE AU SOMMET DE LA COMMUNAUTE EST AFRICAINE PAR LE BURUNDI.**

1. La présidence au Sommet de la Communauté Est Africaine implique une responsabilité communautaire, une occasion pour le Pays et ses dirigeants pour faire valoir toutes les potentialités nationales à contribuer à l'avancement de l'intégration de la Communauté Est Africaine.
2. La présidence au Sommet de la Communauté Est Africaine était une occasion propice de s'apercevoir davantage des enjeux régionaux et par conséquent, de réajuster les Positions pays eu égard à certaines

questions épineuses et d'affermir les relations politico-diplomatiques sur le plan bilatéral.

3. La présidence au Sommet a été une occasion d'organiser des activités assurant la visibilité pour le Burundi. Il a été démontré que le pays est capable de diriger aux destinées de son pays et de la région toute entière.
4. Il a été également le moment de promouvoir la visibilité du Burundi dans la région. En effet, présider les réunions communautaires à tous les niveaux a été une occasion de s'affirmer et de veiller non seulement à ce que le Burundi abrite certaines activités communautaires mais aussi à ce qu'aucune directive ou décision ne soit prise au détriment du Burundi.
5. De nombreuses activités communautaires organisées au Burundi ont eu un impact positif sur la vie nationale. En effet, sur le plan économique et touristique, le pays hôte bénéficie énormément de la présence des différentes délégations étrangères sur plusieurs facettes. Au-delà de l'image du pays qui est redorée, au vu des potentiels investisseurs étrangers, c'est un signe éloquent que le Burundi inspire confiance et par conséquent, y investir ne serait pas aberrant.

## **v. PERSPECTIVES D'AVENIR**

Eu égard aux leçons apprises ci-hauts mentionnées, le Burundi est tenu à prendre des dispositions nécessaires pour:

- ✓ faire face aux défis rencontrés au cours de la période de présidence au Sommet de la Communauté Est Africaine ;
- ✓ honorer ses engagements multiformes au sein de l'EAC afin de tirer entièrement profit de son appartenance à cette Communauté;

et agir en concertation avec d'autres Pays partenaires pour recommander au Secrétariat Général de l'EAC à :

- (i) Suivre de près l'évolution de la situation sécuritaire en République Démocratique du Congo et en informer les Pays Partenaires de l'EAC;
- (ii) Se conformer au Calendrier des Activités de la Communauté Est Africaine tel qu'adopté par le Conseil des Ministres ;
- (iii) S'assurer que toutes les réunions/activités communautaires convoquées par le Secrétariat Général de l'EAC, ses Organes et Institutions ainsi que ses partenaires passent par le canal reconnu par le Traité portant création de la Communauté Est Africaine, en son article 8, alinéa 3 ;
- (iv) Respecter les principes de Bonne Gouvernance dans la gestion des dossiers communautaires incluant les ressources financières, humaines et matérielles ;
- (v) S'assurer que les bénéfices tirés de l'intégration sont partagés équitablement entre les Pays Partenaires de l'EAC ;
- (vi) Rendre disponibles les invitations et les documents de travail dans les délais afin de permettre aux Pays Partenaires de préparer efficacement les rendez-vous communautaires conformément aux Règles de procédure de la Communauté ;
- (vii) S'assurer de la mise en œuvre effective des Décisions et Directives issues des Sommets des Chefs d'Etat, des Conseils des Ministres de l'EAC et des Conseils Sectoriels de l'EAC ; et
- (viii) Impliquer les Ministères de coordination dans toutes les activités communautaires financées par le Secrétariat Général de l'EAC, ses Organes et Institutions ainsi que ses partenaires.

## VI. CONCLUSION

La présidence au Sommet de l'EAC est une opportunité pour le pays qui en assume les responsabilités. C'est une occasion de promouvoir sa visibilité et de renforcer sa position au niveau communautaire et au-delà.

Pour ce faire, le Burundi a dû redoubler d'efforts pour honorer ses engagements afin que son intégration à l'EAC ait un impact réel sur la vie de tous les citoyens de la Communauté en général et aux citoyens burundais en particulier.

Il importe de signaler qu'au cours de sa présidence au Sommet de l'EAC, le Burundi a coordonné et présidé avec succès toutes les activités communautaires organisées.



Il s'avère également important de saluer les efforts louables fournis par S.E Général Major Evariste NDAYISHIMIYE, Président de la République du Burundi et Président en Exercice du Sommet de l'EAC, dans la dynamique du rétablissement de la Paix et de la Sécurité à l'Est de la RDC.



La présidence au Sommet de l'EAC par la République Burundi a été matérialisée par la passation de témoin entre Son Excellence Général Major Evariste Ndayishimiye, Président du Sommet de l'EAC sortant et Son Excellence Monsieur Salva Kiir Mayardit, Président du Soudan du Sud et Président du Sommet de l'EAC entrant lors du 23<sup>ème</sup> Sommet Ordinaire des Chefs d'Etat des Pays Partenaires de l'EAC qui s'est tenu à Arusha, en République Unie de Tanzanie, en date du 24 novembre 2023.

Pour terminer, il est à noter que l'adhésion du Burundi à l'EAC lui a ouvert des opportunités en termes de réforme économiques, ouverture de marchés et dans d'autres domaines sectoriels tels que la sécurité, l'énergie, les transports, l'éducation, etc.

A toutes fins utiles, il sied de noter qu'en cherchant à adhérer à l'EAC, le Burundi visait un intérêt évident sur tous les plans de la vie nationale. Le Burundi profite du désenclavement et de son positionnement géographique.

Compte tenu du calendrier ambitieux de l'EAC, le Burundi devrait utiliser la prérogative de l'intégration à deux vitesses et renforcer d'abord les réformes au niveau interne.